

COMMUNE D'ARETTE

**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS**



Janvier 2010



Le Mot du Maire

Avec 6 risques naturels recensés sur ses 9 223 hectares, la commune d'Arette a inscrit comme orientation n°1 de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable la prise en compte de ces phénomènes.

Comment s'en étonner quand on sait combien le tremblement de terre du 13 août 1967 est encore présent dans la mémoire de tous ceux qui l'ont vécu. Le bilan annuel du centre d'observation d'Arette implanté depuis cette catastrophe, qui ne fit, par miracle, qu'une seule victime, rappelle d'ailleurs régulièrement que la commune est classée en zone sismique.

A bien y regarder cette menace est cependant moindre que dans bien d'autres territoires. Quoiqu'il en soit, il nous faut évidemment apprendre à vivre avec et mieux encore acquérir les bons réflexes face à ce type d'évènement.

Avec ses nombreux cours d'eau et notamment le Vert et le Virgou qui bordent notre village, le risque d'inondation ou de crues torrentielles est une autre réalité que chaque génération aura pu vérifier comme en atteste l'historique que vous trouverez dans ce document. Là aussi la prise en compte de ces débordements a amené la commune à réagir en entreprenant d'importants travaux et en rédigeant un Plan de Prévention des Risques Naturels visant à protéger les habitations situées en bordure de ces cours d'eau.

Dans un tout autre domaine, les mouvements de terrains et autres effondrements sont également bien visibles sur notre commune, notamment à la Pierre St Martin, où le karst est une spécificité de notre territoire. Il n'est pas rare d'ailleurs que l'actualité s'y intéresse lorsque, par exemple, des explorations spéléologiques se trouvent coincées dans notre sous-sol.

Les autres risques climatiques (grêle, tempête, chutes abondantes de neige...) sans compter les feux de forêts sont aussi des calamités qui affectent de temps en temps notre commune.

A partir de tous ces constats, il nous est apparu important d'informer l'ensemble des habitants de notre belle commune, afin qu'ils aient à la fois une connaissance précise des risques de leur territoire ainsi que des consignes à respecter pour assurer leur propre sécurité.

C'est chose faite avec l'édition de ce document élément complémentaire du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) puisque s'adressant de façon pédagogique et préventive à l'ensemble des citoyens d'Arette.

L'objectif de ce recueil étant de réduire au maximum les conséquences de ces évènements qui malheureusement ne manqueront pas de se produire, la lecture attentive de ces quelques pages s'impose désormais à tous.

Pierre Casabonne

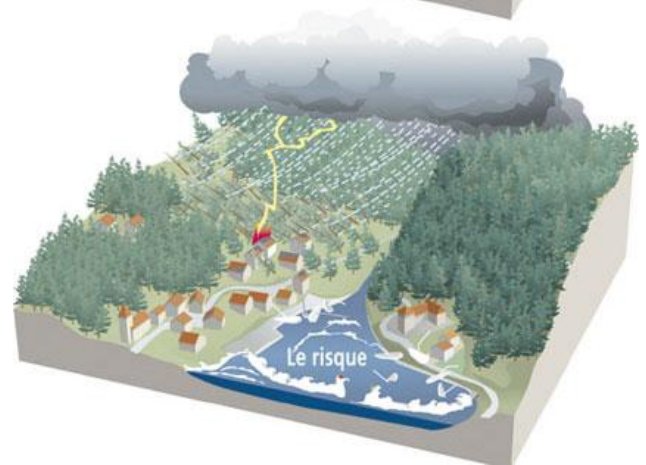
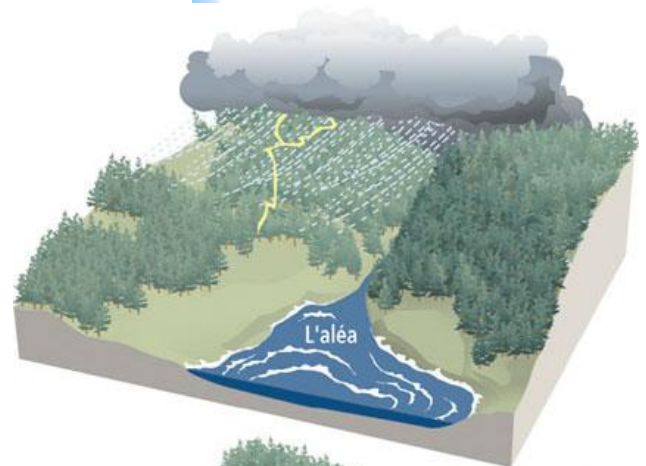
GENERALITES

Qu'est qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est issu d'un phénomène naturel ou technologique de grande ampleur qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes, les biens et l'environnement.

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations ; la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre. »

Haroun Tazieff



Les différents risques majeurs

Les risques majeurs se composent en deux groupes : les risques d'origine naturelle et les risques d'origine technologique.

Risques naturels

- * Inondations de plaine
- * Crues torrentielles
- * Séismes
- * Mouvements de terrain
- * Avalanches
- * Feux de forêt
- * Tempêtes

Et principalement pour les départements d'Outre-mer

- * Risques volcaniques
- * Risques cycloniques

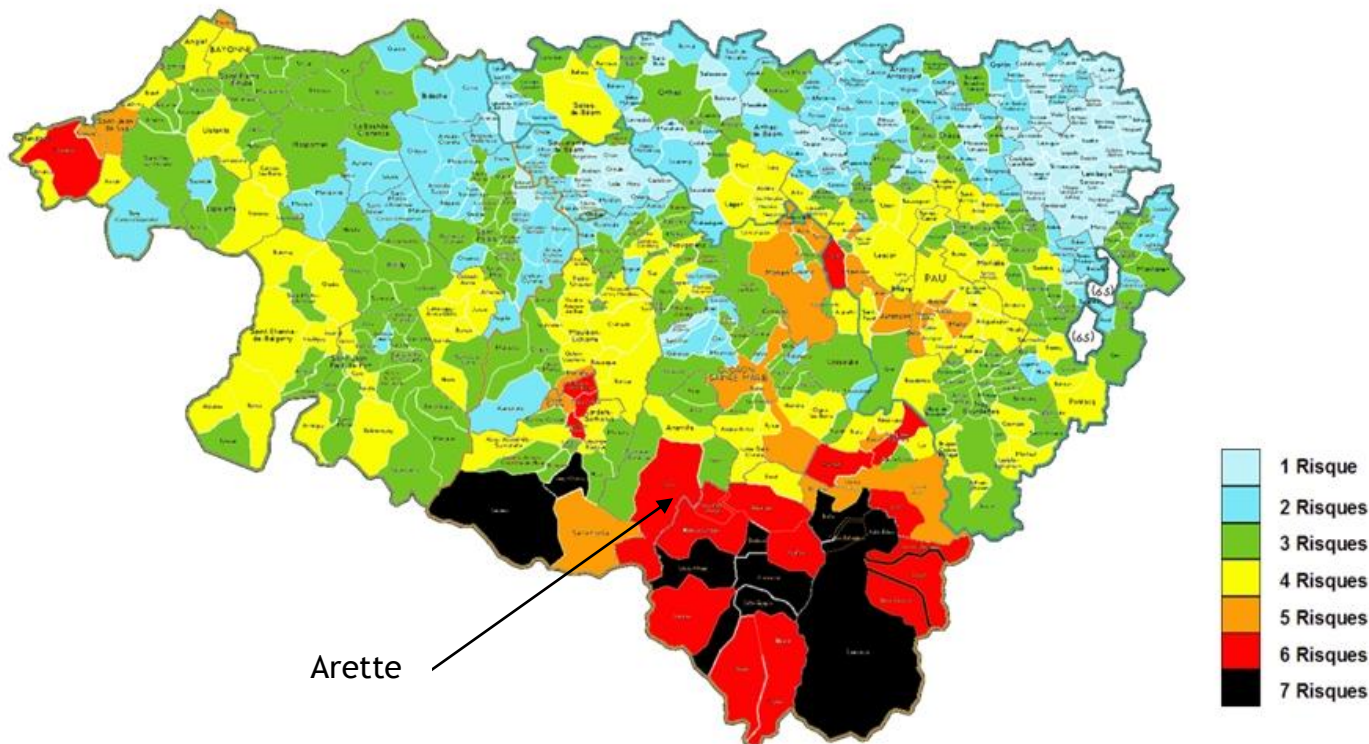
Risques technologiques

- * Risques industriels
- * Risques nucléaires
- * Risques de Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)
- * Risques de rupture de barrage

Les risques en Pyrénées Atlantiques

Le département des Pyrénées-Atlantiques est particulièrement exposé aux risques majeurs :

- **7 Risques naturels** : séismes, inondations, crues torrentielles, avalanches, mouvements de terrain, tempêtes et feux de forêt.
- **3 Risques technologiques** : Transports de Marchandises Dangereuses, risques industriels et risques de rupture de barrage.



Nombre de risques cumulés par commune selon le DDRM
établi en 1994 par la Préfecture des Pyrénées Atlantiques - BIE 2003

L'Organisation des secours

En cas de dangers les réactions ne s'improvisent pas. Il existe différents plans opérationnels de mobilisation des secours et des moyens d'intervention.

- **Plan Blanc** : il gère la mobilisation des moyens sanitaires, les médecins, infirmières et hôpitaux.
- **Plan Rouge** : il concerne les pompiers ; les gendarmes, les policiers, les militaires et 'Équipement pour dégager les axes de circulation.
- **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** : il est appliqué plus spécifiquement aux établissements scolaires.
- **Plan ORSEC (Organisation des Secours)** : il est déclenché par le Préfet lorsque la situation devient catastrophique et dépasse des capacités communales.
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : Il prévoit les modalités de l'organisation des secours, de l'évacuation des personnes, du relogement et de la logistique. Il est déclenché par la Maire en cas de situation de crise.

La commune d'Arette aura à l'issue de l'année 2010, un Plan Communal de Sauvegarde.

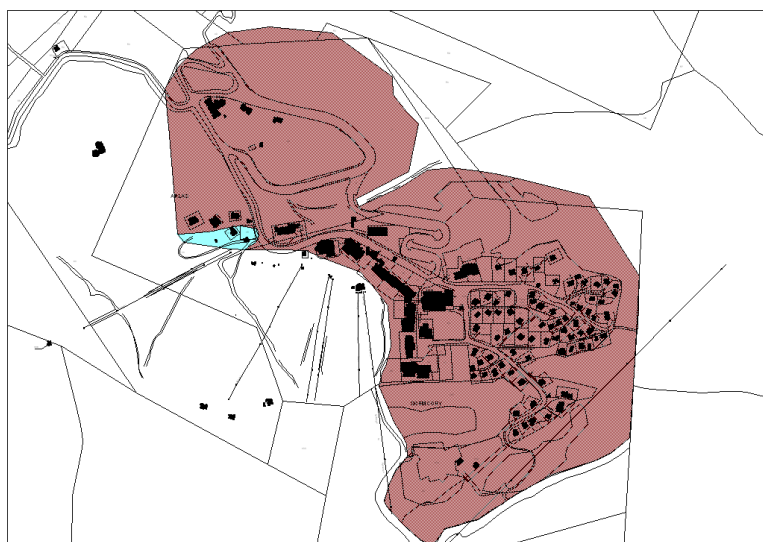
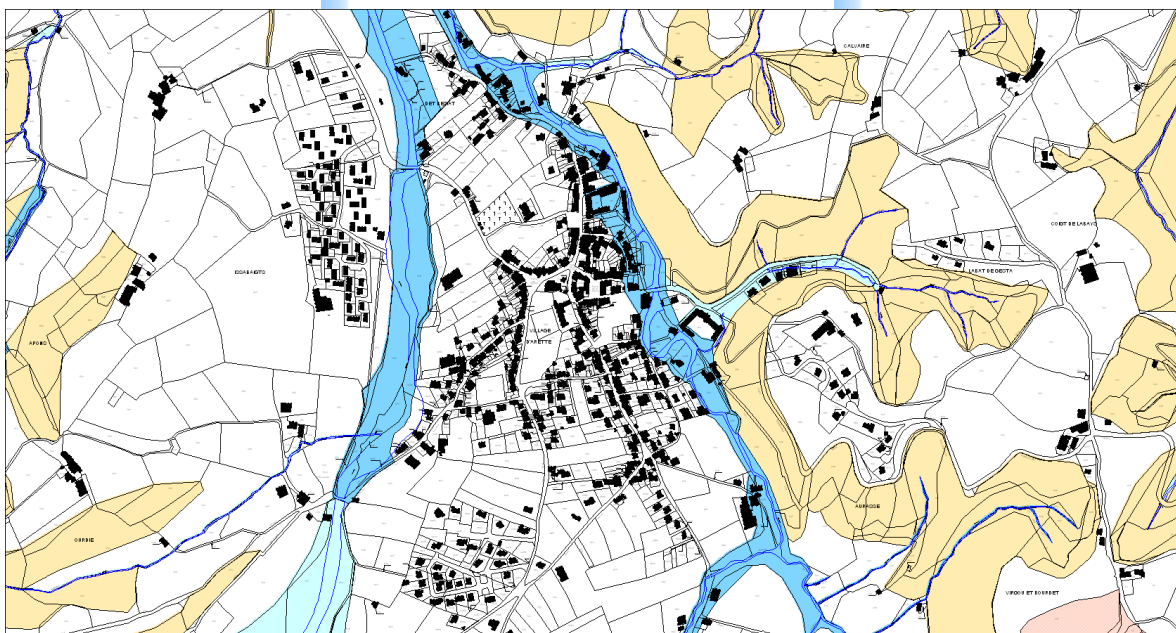
La situation sur ARETTE

La commune est concernée par 6 risques naturels :

- Risque d'avalanches
- Risques d'inondations par crues torrentielles
- Risques de séismes
- Risques de mouvement de terrains
- Risques de feux de forêts
- Risques de tempêtes et intempéries

Hormis les risques de feux de forêts et de tempêtes présents sur la totalité des communes du département ; les autres risques énumérés ont été étudiés et évalués dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels, approuvé pour la commune le 15 février 2007.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels d' Arette est consultable en mairie.



*Extrait Plan Prévention des Risques Naturels Arette – carte des aléas (extrait village et station de ski) –
RTM 2007*

INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



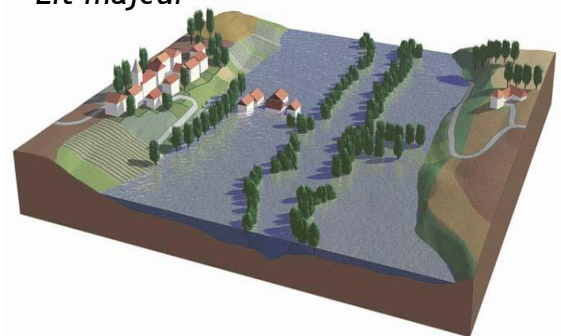
Définition et généralités

Une **inondation** désigne un débordement des eaux du lit mineur pour occuper le lit majeur. L'inondation se produit lors d'une crue. Selon la vitesse et les différentes crues on distingue les inondations lentes ou rapides.

Lit mineur



Lit majeur



L'inondation peut se traduire par :

- Un débordement plus ou moins rapide du cours d'eau
- Un ruissellement en zone urbaine
- Une stagnation des eaux pluviales
- Une remontée de la nappe phréatique

Le lit majeur fait partie intégrante de la rivière, en s'y installant on s'expose fortement au risque d'être inondé.

L'inondation peut voir ses conséquences aggravées par :

- * Une urbanisation mal maîtrisée
- * Des phénomènes d'embâcles (obstruction du cours d'eau par des débris végétaux)
- * Une destruction en amont de la couverture végétale
- * Une population peu informée



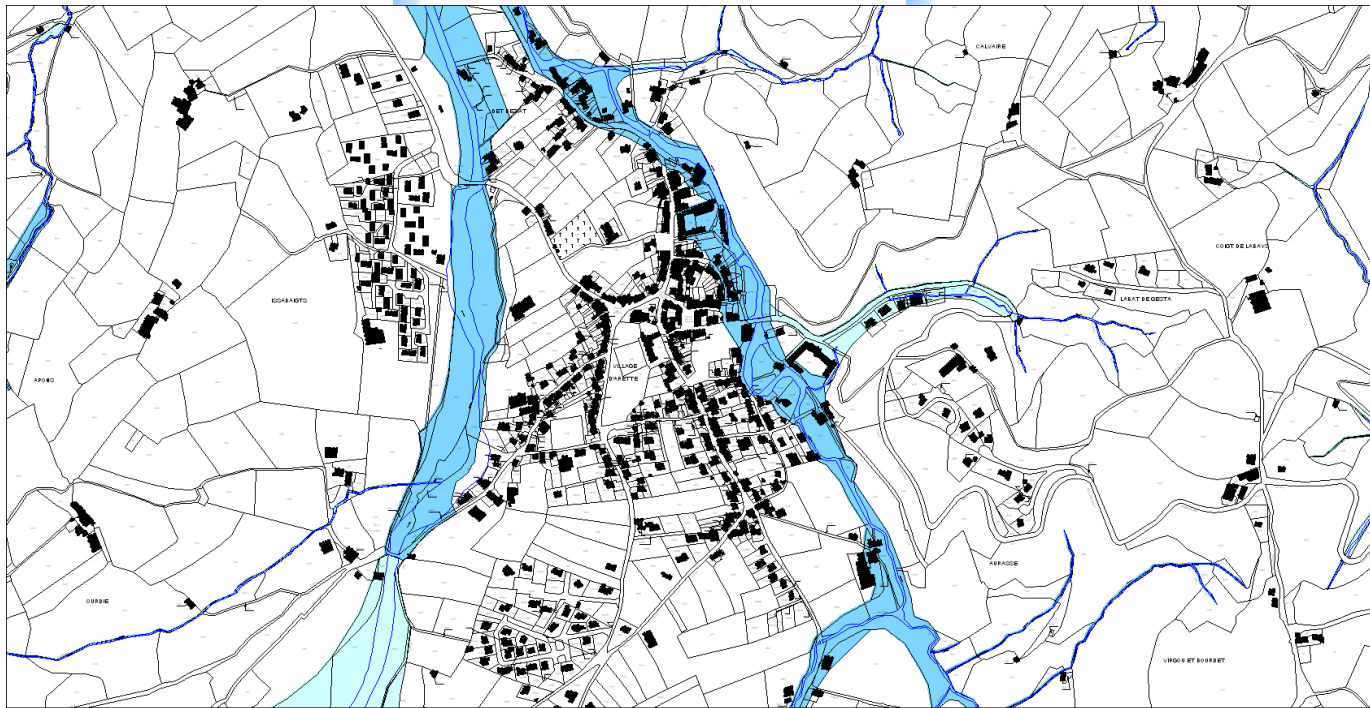
Les **crues torrentielles** sont généralement désignées pour des phénomènes de crue de torrent ou de rivières torrentielles s'accompagnant de transports solides avec charriage et dépôts de matériaux. Elles sont le plus souvent brutales et dues à des précipitations extrêmes s'abattant sur des petits bassins versant fortement pentus (vitesse d'écoulement $> 4\text{m/s}$).

INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



Situation sur la commune

Plusieurs cours d'eau traversent le territoire communal : le **Vert d'Arrette** et ses affluents, le **Virgou** et le **Lourdios**.



Extrait Plan prévention des risques naturels Carte zones inondables (bleu)

L'importance du réseau hydrique sur le territoire communal explique l'existence du risque de crues torrentielles. Ce risque est plus ou moins élevé selon les quartiers.

Les crues de ces cours d'eau se caractérisent par une élévation rapide (quelques heures) du niveau de l'eau suivie d'une baisse tout aussi rapide.

Elles se produisent généralement à la suite de précipitations abondantes localisées liées à des phénomènes orageux. Globalement l'eau ne stagne pas.

Le ruisseau de Chousse et le ruisseau du Virgou sont les cours d'eau les plus réactifs aux fortes précipitations, ainsi que leurs nombreux affluents.

Les zones d'habitation situées en bordure du Virgou sont les plus sensibles aux risques d'inondation (Rue du Virgou, Beziat, Quartier Létonne) ainsi que certains quartiers comprenant de nombreux petits ruisseaux (quartier Bihoueyt, quartier Bourdes).

Les inondations sur la commune n'engendrent généralement que des dégâts matériels, qui peuvent être cependant importants. Les crues de 1937 et de 1992 comptent parmi les plus importantes avec des dégâts très importants sur les routes, les ponts et les berges.

INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



Souvenez vous

- **1932** : Crue du Virgou
- **1937** : Pluie de 180 mm en 24 heures. Echelle de crue emportée sur le Vert d'Arette - Quartier Bourdès le plus affecté.
- **16 juin 1992** : Pluie de 165,8 mm en 4h à Sainte-Engrace, de 45 mm en 55 mn à Arette. - Attaques de berge et débordements du ruisseau de Chousse entre Urdette et La Mouline. Coupures de la D 132. Inondation à la Mouline. Erosion de berges et débordement en amont du pont de Hourat.
- **17 juillet 1997** : Orage avec débordement des ruisseaux du quartier de Bourdès, voirie communale et D 341 endommagées.
- **Sept 2003** : Débordement des ruisseaux de Lapuyade et de Soulayets (D 132 inondée), crue du Vert
- **10 juin 2008** : crue du Virgou avec dégâts importants dans les maisons (70 à 90 cm de hauteur d'eau) et sur les routes



Crue ruisseau Chousse 1992



Dégâts maisons en juin 2008

INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



Mesures prises dans la commune

Pour assurer la bonne gestion des cours d'eau et des zones inondables, plusieurs mesures ont été prises dans la commune :

▪ La commune est adhérente au SIVU du Vert et des ses affluents ; ce syndicat est chargé de la gestion du Vert et de ses affluents, permettant une coordination des actions à l'échelle du bassin versant. Les opérations du SIVU concernent les travaux de protection des berges, les travaux de prévention et de protection des inondations et l'entretien général des cours d'eau.

▪ L'entretien et le suivi des berges : ce sont des éléments essentiels dans la gestion des cours d'eau notamment dans la prévention des risques d'inondation.



Embâcle sur le Vert

- Pour assurer la maîtrise de l'aménagement des zones vulnérables et une meilleure connaissance du risque d'inondation sur le territoire communale, la Commune s'est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels. Ce document, opposable aux tiers, indique les zones rendues inconstructibles et les zones constructibles avec des contraintes imposées. Il précise également les mesures de prévention et de protection qui doivent être prises par la collectivité.
- Plusieurs travaux de protection contre les inondations ont été réalisés sur le Virgou afin de protéger les habitations situées en bordure du cours d'eau.
- Des sorties scolaires d'information et de sensibilisation ont été conduites en partenariat avec Béarn Initiative Environnement.

INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



Consignes de sécurité

Avant

Information et prévention

- s'informer des risques météorologiques
- prévoir les gestes essentiels : mettre les produits au sec, surélever le mobilier, amarrer les cuves, faire une réserve d'eau potable, rentrer les objets susceptibles d'être emportés.
- Prévoir l'évacuation : rassembler les papiers d'identité, argent, vêtements chauds, radio à piles, lampes de poches, vivres, médicaments....)- Mettre les papiers et objets de valeur en hauteur, si possible à l'étage



Fermez les portes et les aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux

Pendant

Se tenir au courant et prêt à évacuer

- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie...)
- Fermer les portes et les fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre des autorités
- Gagner un point en hauteur
- Ne pas traverser une zone inondée
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ; le personnel scolaire s'occupe d'eux.

Après

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- S'informer de la qualité de l'eau avant de la consommer
- Faire l'inventaire des dommages



Ne téléphone pas: libérez les lignes pour les secours

SÉISME



SÉISME

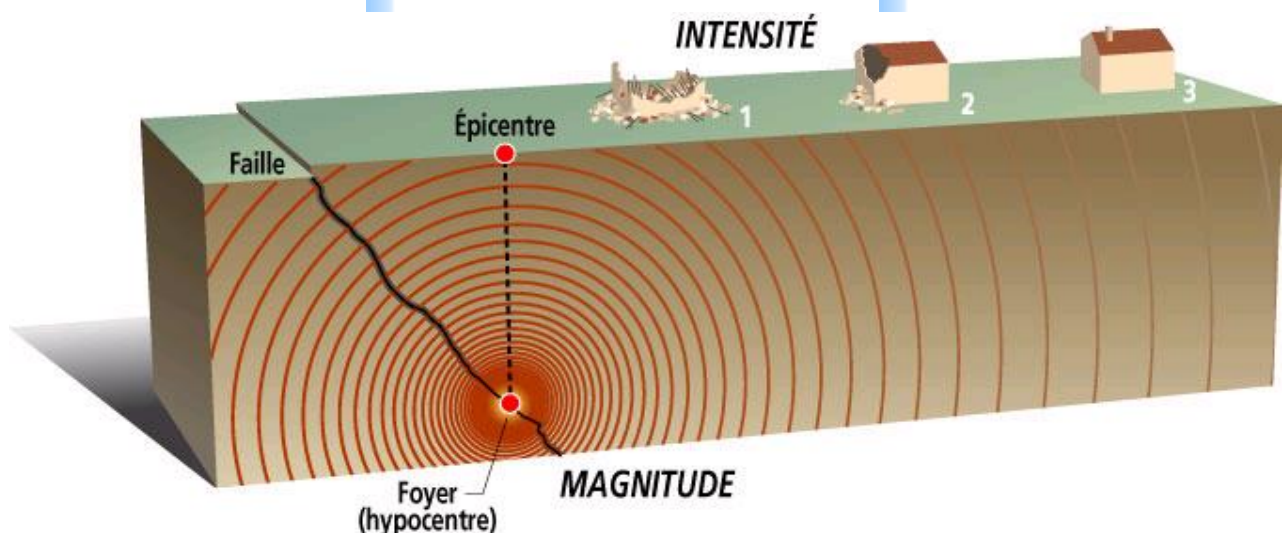


Définition et généralités

Un **séisme** est un tremblement soudain plus ou moins brutal d'une partie de l'écorce terrestre. Il est le résultat de la libération d'énergie considérable accumulée par les déplacements et les frictions des différentes plaques tectoniques.

Il se caractérise par :

- Son foyer (ou hypocentre) : c'est la région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques.
- Son épicentre : c'est le point de la surface terrestre le plus proche du foyer et où l'intensité du séisme est la plus forte.
- Sa magnitude (échelle de Richter) : c'est la mesure de l'énergie libérée par le séisme. Il y a 9 degrés.
- Son intensité (échelle EMS depuis janvier 2000) : c'est la mesure des effets et dommages du séisme en un lieu donné. Il y a 12 degrés.



On parle de tremblement de terre quand le séisme provoque des dégâts matériels et/ou humains.

Le tremblement de terre peut voir ses conséquences aggravées par :

- Une urbanisation mal maîtrisée, avec une installation sur site sensible
- Des bâtiments mal conçus sans respect des normes parasismiques
- Une population mal informée et peu préparée

Le territoire métropolitain est divisé en quatre zones :

- 0** : sismicité négligeable
- I a** : sismicité très faible mais non négligeable
- I b** : sismicité faible
- II** : sismicité moyenne
- III** : sismicité forte

SÉISME



Situation sur la commune

Le canton d'Aramits auquel est rattaché la commune d'Arette est classé en zone sismique 1b. La faille Nord-Pyrénéennes passe à proximité de la commune.

Souvenez vous

Séisme du 13 août 1967 (source J.P. Rothé et X. Piolle, 1969)

Son épicentre a été localisé immédiatement à l'ouest d'Arette avec une profondeur du foyer sismique d'environ 15 km. Il a touché une surface estimée à 150 000 km², et a été ressenti jusqu'à Bordeaux et Périgueux au Nord, Saragosse et Barcelone au sud soit une extension de 700 km du Nord au Sud et 850 km d'Est en Ouest. Sa magnitude a été évaluée à 5,7 avec selon les témoignages une survenance en trois secousses principales.

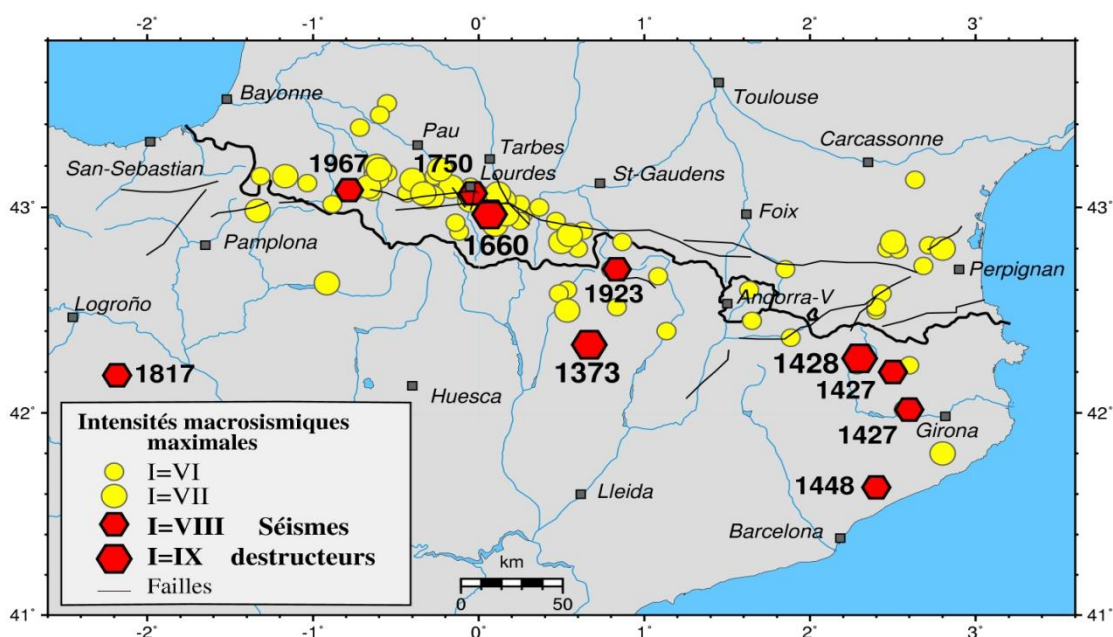


Le bilan est lourd : un mort et une quinzaine de blessés et une population traumatisée, 2283 bâtiments endommagés à des degrés divers dont 340 à reconstruire totalement parmi lesquels l'église d'Arette.

Les dommages sévères se sont concentrés au village d'Arette établi sur un remblayage alluvial de la vallée du Vert d'Arette. Les quartiers de l'église et d'Escamet ainsi que le quartier Béziat, les rues Paillassière et Marcel Loubens concentrent le plus grand nombre de destructions totales à sévère (de 50 à 75%). Ailleurs en

fond de vallée, l'endommagement du bâti n'est jamais de moins de 50 %. Les marges de la vallée et les coteaux marneux sont aussi touchés avec un degré moindre ainsi que le petit bassin de la Mouline.

A l'image de celui d'Arette, des nombreux séismes sont survenus dans les Pyrénées :

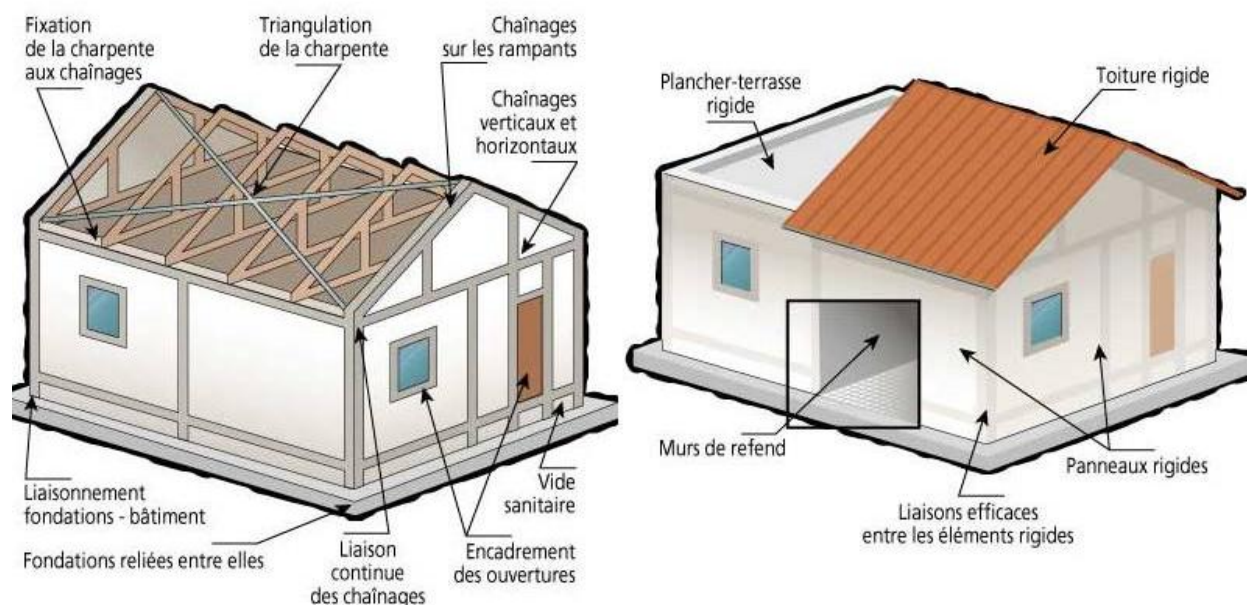




Mesures

▪ Un dispositif de surveillance sismique a été mis en place sur le territoire communal afin de suivre l'activité sismique de la zone. Plusieurs stations avec des sismographes sont implantées sur la commune et permettent d'enregistrer tous les séismes, mêmes minimes. C'est l'Observatoire Midi Pyrénées qui gère ces stations locales à travers un réseau d'une vingtaine de stations sur l'ensemble des Pyrénées (RSSP). La station d'Arette fournit des données très utiles pour l'ensemble de la région.

▪ Depuis le 1^{er} janvier 1998, l'Etat impose des règles obligatoires pour les nouvelles constructions qui permettent de renforcer la résistance des bâtiments et de réduire le nombre de victimes.



▪ L'information de la population



Consignes de sécurité

Avant

*S'informer des risques encourus
et des consignes de sauvegarde*

- Privilégier les constructions parasismiques
- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

Pendant la première secousse

Rester où l'on est

- A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) ; à défaut s'abriter sous un porche
- En voiture : s'arrêter si possible à distance de construction et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

Après la première secousse

Evacuer le plus vite possible

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité
- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, le personnel scolaire les prend en charge.

Pendant



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

Après



Coupez le gaz et l'électricité



Ni flamme ni cigarette



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Évacuez le bâtiment



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Définition et généralités

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol d'origine naturelle (fonte des neiges, inondations...) ou anthropique (occasionnée par l'homme : terrassement...).

Selon la vitesse de déplacement et le volume des matériaux, on distingue plusieurs types de mouvement de terrain :

- Mouvement lent et continu : affaissement, glissement
- Mouvement rapide et discontinu : effondrement, éboulement et chute de bloc de pierre

Situation sur la commune



Route de la Coumette

Les glissements de terrain

Le phénomène de glissement de terrain semble avoir un impact limité sur la commune, bien qu'il concerne une grande partie de la zone Nord de la commune.

Les versants entourant le village présentent une forte instabilité. Les deux versants du Col de Lie (Barthes et Bourdes) sont particulièrement sensibles. De nombreuses déstabilisations de pentes sont fréquentes à la suite d'orages.



Les chutes de bloc de pierre

Cela concerne essentiellement les reliefs des chaînons rocheux qui bordent les Vert d'Arette : chaînon Sahuquets –Pene Rouye, chaînon Pic de Sudou-Soum de Liorry et aplomb du Soum d'Ire.

Camp des Landes –Pene Rouye

Les effondrements

Les effondrements résultent de la rupture des appuis ou de toit de cavités souterraines préexistantes, ils concernent principalement le secteur de la station de ski de la Pierre Saint Martin et l'ensemble des arres.

MOUVEMENTS DE TERRAIN



Mesures

- Dans le Plan de Prévention des Risques Naturels, une cartographie précise permet d'identifier les secteurs soumis aux différents risques de mouvement de terrain : glissement, chute de bloc et effondrement.
- Le PPRN est également un outil de maîtrise de l'urbanisme et limite les constructions dans les zones soumises au risque de mouvement de terrain.

Consignes de sécurité

Pendant

- Fuir latéralement,
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



Eloignez-vous
des bâtiments

Après

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à la disposition des secours



Ne téléphone pas:
libérez les lignes
pour les secours

AVALANCHES

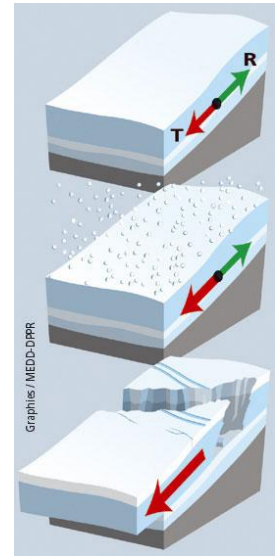


Définition et généralités

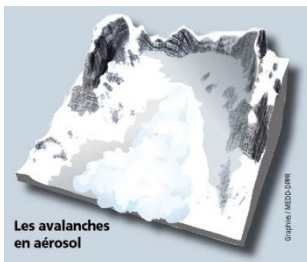
Une **avalanche** correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines à quelques centaines de milliers de mètres cubes. Les vitesses observées varient entre 10km/h et 300 à 400 km/h en fonction de la nature de la neige et des conditions d'écoulement.

Les facteurs de déclenchement sont :

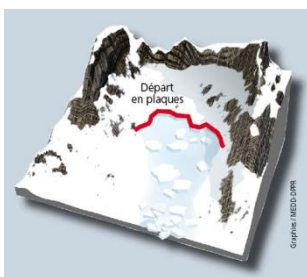
- L'augmentation du poids d'origine naturelle (chute de neige, pluies, accumulations dues aux vents)
- La diminution de la résistance par diminution de la cohésion de la neige (métamorphose de la neige, rupture de pente....) et des forces de frottements (herbes longues, rochers lisses....)
- Le vent peut être un facteur aggravant



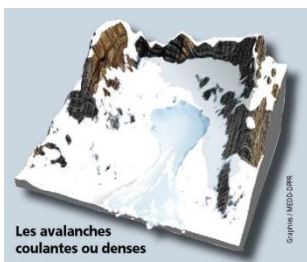
On peut distinguer plusieurs types d'avalanche en fonction du type de neige et des caractéristiques d'écoulement :



- L'avalanche de poudreuse : une forte accumulation de neige récente, légère et sèche, la poudreuse, peut donner des avalanches de grandes dimensions avec un épais nuage (aérosol) progressant à grande vitesse (100 à 400 km/h). Leur puissance destructrice est très grande.



- L'avalanche de plaque : ce type provoque 80% des accidents mortels ; à l'origine une plaque souvent formée par le vent glisse sur une couche faible du manteau neigeux, une cassure linéaire est visible. Une avalanche de plaque peut être déclenchée par le passage d'un skieur.



- L'avalanche de neige humide : ces avalanches, en période de fonte des neiges, entraînent tout le manteau neigeux et s'écoulent à vitesse lente.

AVALANCHES



Situation sur la commune

Sur la base de la carte de localisation Probable des avalanches (C.L.P.A) feuille Aspe-Barétous, édition 1993 (1/25 000), on recense plusieurs sites sensibles sur la commune :

- couloir oriental du Pic d'Arlas (site CLPA n°1) avec zone de déclenchement sous crête à 2044 m et extension sur le domaine skiable de La Pierre-Saint-Martin (déclenchement accidentel en février 2004),
- d'une pente avalancheuse (site CLPA n°2) en pied d'un contrefort rocheux du Pic d'Arlas au nord du couloir précédent,
- d'une goulotte, en marge nord du Bois de Métouret et de la cabane pastorale ruinée de La Coste (site CLPA n°3).
- le panneau de versant occidental du Pic de Guillers (alt. 1597 m).
- les pentes ravinées semi-boisées au nord du Pas de Guillers sur la Coume d'Issaux,
- les pentes herbeuses nord sous les réservoirs d'eau potable de la station de La Pierre-Saint-Martin ainsi que des pentes Nord-Est du Turon d'Arlas,
- des goulottes dominant l'accès au Col de La Pierre-Saint-Martin au Sud-Ouest des réservoirs d'eau potable et au Sud-ouest du Gouffre de l'Arbre Sec.



Mesures

Dans les zones de départ de l'avalanche, diverses installations permettent d'éviter tant que possible le déclenchement d'avalanche (filets, claie, barrière à vent, plantation, râteliers...). Ces installations sont complétées dans les zones d'écoulement et d'arrêt par des ouvrages de dérivation et de freinage.

Le Plan de Prévention des risques définit les possibilités d'aménagement et d'urbanisation en zones vulnérables.

Sur la station de ski de la Pierre Saint Martin des équipes sont chargées de surveiller le manteau neigeux et d'analyser les conditions météorologiques.



Râteliers de Guillers

La commune est dotée d'un Plan d'Intervention et de Déclenchement des Avalanches pour la protection des routes et du domaine skiable.

AVALANCHES



Consignes de sécurité

Les consignes de sécurité s'adressent surtout aux skieurs (représentent 95 % des accidents).

→ Se tenir informer de l'évolution des conditions météorologiques.

Météo France : tel 32 50 ou 08 92 68 02 64 ou minitel au 36 15 METEO – www.meteofrance.com

→ Dans les stations de ski, respecter les consignes de sécurité et le signallement des dangers d'avalanches (drapeaux jaunes = risques niveau 1 et 2, drapeaux damier jaune et noir = risques niveau 3 et 4, drapeaux noir = risque niveau 5).

→ Si on pratique le ski de montagne, se munir d'un appareil de recherche de victime d'avalanche (ARVA), émetteur-récepteur

→ Ne pas partir seul et indiquer l'itinéraire emprunté et l'heure de retour



Graphies / MEDD-DPPR

Conduite à tenir en cas de crise

Avant - si vous avez à franchir une zone douteuse

- Détecter les zones à risques et les éléments aggravants de terrain (ruisseau, ravin)
- Dégager dragonnes, lanières et bretelles du sac
- Mettre un foulard sur la bouche
- Traverser un à un, éventuellement s'encorder puis s'abriter en zone sûre

Pendant

- Tenter de fuir latéralement
- Se débarrasser des bâtons et du sac
- Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir ses poumons de neige
- Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté
- Essayer de se maintenir à la surface par des grands mouvements de natation

Après

- Ne pas s'essouffler en criant, pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus (l'idéal serait un sifflet).
- Faire le maximum d'efforts pour se dégager quand on sent que l'avalanche va s'arrêter ; au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total, s'efforcer de créer une poche en exécutant une détente énergétique ; puis ne plus bouger pour économiser l'air.

LES RISQUES CLIMATIQUES



© Photothéc



LES RISQUES CLIMATIQUES



Définition et généralités

Les risques climatiques sur la commune concernent principalement les **tempêtes**, les **chutes de neiges abondantes** ou les **chutes de grêle**.

La tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou d'une dépression affectant une zone de basses pressions de l'atmosphère de 1000 à 2000 km de large. Dans cette zone se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes, en particulier leur température et leur teneur en vapeur d'eau.

Les manifestations de cette confrontation sont :

- Les vents : conséquences directes de l'inégalité des pressions, ils sont d'autant plus violents que la chute de pression est importante et rapide entre l'anticyclone et la dépression (arbres déracinés, cultures hachées, bâtiments endommagés...).
- Les pluies : elles accompagnent les perturbations et peuvent provoquer des dégâts importants (inondation, glissement de terrain...)

Situation sur la commune

Les risques climatiques sont aléatoires et peuvent survenir dans n'importe quelle commune du département. Le relief montagnard du département associé avec la proximité de l'océan atlantique favorise le passage de dépressions qui se trouvent bloqué par les Pyrénées. Ceci peut engendrer des phénomènes climatiques exceptionnels.

- Grêle sur la vallée de Barétous en 2003 et 2004
- Tempête Klaus en 2009



LES RISQUES CLIMATIQUES

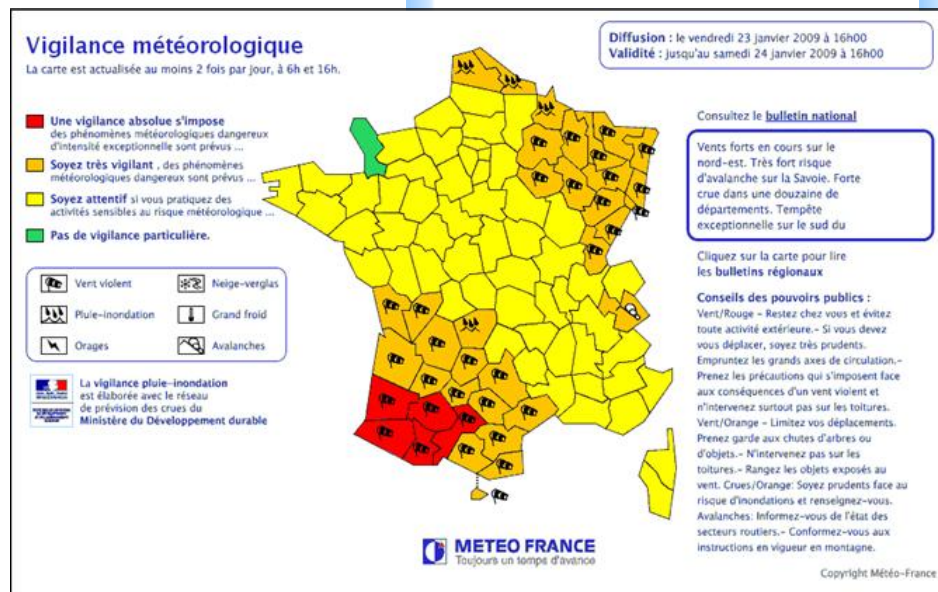


Mesures

Depuis la tempête de décembre 1999, la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile et Météo France ont définis une nouvelle procédure d'alerte météorologique. Cette nouvelle procédure se traduit par la diffusion de carte de vigilance en couleur.

Un nouveau système d'alerte s'est mis en place entre les services de Météo France et les services de la Préfecture et de secours.

Carte de vigilance du 24 janvier 2009



Consignes de sécurité

Avant

- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets
- Rentrer les bêtes et le matériel
- S'éloigner des bords de mer et des lacs
- Annuler les sorties en mer ou en rivière
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette

Pendant

- Il ne faut en aucun cas sortir
- Ecouter la radio, s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Se déplacer le moins possible, en voiture rouler lentement
- Ne pas téléphoner

Après

- Réparer ce qui l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés
- Ne pas monter sur les toits, faites appel à un professionnel



Ne téléphonez pas: libérez les lignes pour les secours



Ne prenez pas la route



Ne stationnez pas sous les lignes électriques

FEUX DE FORET



Définition et généralités

Les feux de forêt sont des incendies qui se déclenchent et se propagent par l'action combinée de trois facteurs :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle)
- Un apport d'oxygène : le vent active la combustion et conditionne la vitesse de propagation du feu
- Un combustible (végétation) : la densité et la qualité de la végétation

Les feux de forêt peuvent voir leurs conséquences aggravées par :

- Une végétation mal entretenue
- Un relief contraignant
- Le stockage de matériaux combustibles (gaz, bois...)
- Une population mal informée et peu préparée

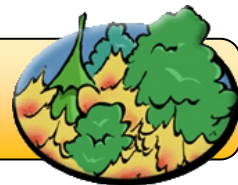


Situation sur la commune

Le département est très peu concerné par ce genre de risque. Cependant dans les zones de montagne comme Arette, la pratique de l'écobuage, si elle est mal maîtrisée, peut représenter un risque pour les forêts environnantes et éventuellement pour les constructions.

Cette pratique très ancienne consiste à brûler en hiver la végétation indésirable sur les pâturages pour obtenir une meilleure repousse de l'herbe au printemps.

La commune d'Arette possède un vaste domaine forestier jouxtant les zones de pâturages où se pratique l'écobuage. Ce contexte rend le risque de feux de forêt bien réel.



Mesures

La principale origine du risque de feux de forêt sur la commune étant les écobuages mal maîtrisés, la municipalité a créé une Commission Locale d'Écobuage afin de bien encadrer cette pratique agro-pastorale.

Cette commission a un rôle d'animation et d'encadrement.

Elle permet de suivre le bon déroulement des chantiers d'écobuage et de prendre les mesures appropriées afin de limiter les risques.

Au niveau départemental, un arrêté préfectoral fixe la réglementation des écobuages en précisant la période où les feux dirigés sont autorisés ainsi que la procédure de déclaration de chantiers d'écobuage.

Concrètement les mesures prises pour encadrer cette pratique sont :

- Recensement des besoins d'écobuage en début de saison
- Examen des déclarations déposées en mairie par les personnes désireuses de faire de l'écobuage
- Identification des feux à risques et mise en œuvre de mesures de protection au préalable
- Suivi des réalisations des chantiers de mise à feux (constitution des équipes, conditions météorologiques, moyens techniques...)

Pour les autres usagers de la montagne (randonneurs, chasseurs...), il leur est recommandé de se renseigner auprès de la mairie ou de la gendarmerie des opérations d'écobuage en cours ou envisagées dans les secteurs de leurs déplacements.

Des panneaux d'information et d'avertissement sont obligatoirement mis en place par les responsables des chantiers sur les sites d'écobuage.



FEUX DE FORET



Consignes de sécurité

Avant

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (point d'eau, matériels...)
- Débroussailler autour de la maison
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- En matière d'écobuage, dépôt en mairie de l'imprimé réglementaire



Fermez les portes et les aérations

Pendant

- Si l'on est témoin d'un départ de feu : informer les pompiers (sauf en cas d'écobuage contrôlé)
- Recherche un abri en fuyant dos au feu
- Respirer à travers un linge humide
- En voiture ne pas sortir



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche

Après

- Réparer ce qui l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés



Ne téléphone pas: libérez les lignes pour les secours

NUMEROS UTILES

Numéros d'urgence

		Depuis un portable
▪ Pompiers :	18	112
▪ Gendarmerie:	17	112
▪ SAMU :	15	112

Informations

- Mairie d'Arette 05 59 88 90 82
- Préfecture des Pyrénées Atlantiques
 - Standard 05 59 98 24 24
 - Service de la Protection Civile 05 59 98 24 48
- Radios (messages d'alerte et d'information)
 - * France Info 105.5 FM
 - * France Bleu Béarn 93.2 FM
 - * Radio Oloron 89.2 FM

POUR EN SAVOIR PLUS

▪ *Documents à consulter*

- * **DDRM - Dossier Départemental sur les Risques Majeurs** : il recense l'ensemble des risques majeurs identifiés dans les Pyrénées Atlantiques
- * **Plan de Prévention des Risques Naturels de la Commune d'Arette (PPRN)** : il est consultable au secrétariat de la mairie

▪ *Organismes et institutions spécialisés*

- * **DDE- Direction Départementale de l'Équipement**
Cité administrative Boulevard Tourasse
64 032 Pau Cedex – 05 59 80 86 00
- * **RTM - Service interdépartemental de Restauration des Terrains de Montagne**
Centre Kennedy
Rue Jean Loup Chrétien – 65013 Tarbes Cedex – 05 62 44 20 50
- * **SIDPC –Service Interministériel de Défense et de Protection Civile**
- * **BIE –Béarn Initiatives Environnement-** 17 rue Révol 64400 Oloron-Sainte-Marie
05 59 39 10 13 www.bie.fr
- * **PRIM**
- * **IRMA – Institut des Risques Majeurs de Grenoble-**
www.irma-grenoble.com
- * **Prim.net – portail de la prévention des risques majeurs -** www.prim.net

Elaboration

Mairie d'Arette - BIE

Crédits photos / cartes/ illustrations

- * Mairie d'Arette
- * Béarn Initiative Environnement
- * Institut des Risques Majeurs de Grenoble
- * M. Davancens Claude
- * Melle Seman Julie
- * M. Garat René
- * Prim.net

Janvier 2010